

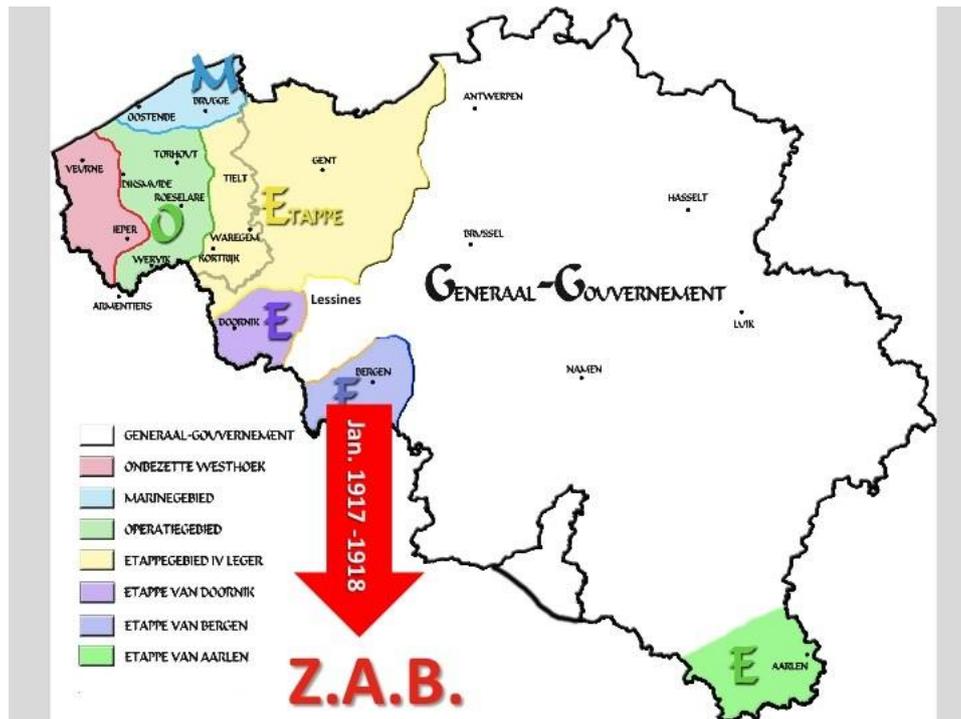
Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

JEUDI 21 MARS 1918

Depuis plusieurs semaines arrivaient de province à Bruxelles d'abominables et cruels récits de nouveaux enlèvements de civils, surtout de jeunes gens et même d'enfants. Si quelques-uns doutaient de l'exactitude de ces récits, ils ne doutent plus aujourd'hui en présence des précisions données dans le document suivant : c'est une protestation adressée, le 12 mars, au comte von Hertling, chancelier de l'Empire allemand, par trente-quatre sénateurs et députés des provinces flamandes et wallonnes :

EXCELLENCE,

Permettez-nous de vous exposer comment s'opèrent dans les régions d'Etape (**Note**) en Belgique la réquisition des travailleurs et leur déportation. L'opinion publique en Allemagne semble ignorer que ce fléau continue à sévir en Belgique ; et sans doute cette ignorance n'est pas étrangère à la prolongation des souffrances de nos malheureux concitoyens.



En effet, une dépêche de l'Agence Wolf, datée de Berlin 22 février 1918, disait :

« Le ? de ce mois, un sans fil de Lyon a de nouveau raconté des fantaisies sur les déportations en Belgique. On y signale diverses localités dans lesquelles des hommes auraient été déportés de façon violente. Suivant les renseignements les plus récents, des femmes et des jeunes filles auraient dû se faire inscrire aux bureaux de contrôle militaire.

De pareils renseignements ne sont pas exacts. Nulle part n'ont eu lieu des déportations.

*L'enrôlement d'ouvriers en Belgique se fait dans les conditions les plus favorables, sans qu'il y soit exercé de contrainte. Le personnel ouvrier féminin n'est employé que sur demande et en nombre limité dans des buts agricoles. » (Extrait du **Vaderland**).*

Ce démenti est la négation de faits indiscutables. Il est vrai que jusqu'ici les femmes et les jeunes filles n'ont pas été réquisitionnées ; on s'est contenté de faire appel aux ouvrières de bonne volonté et de jeter l'émoi dans la population en faisant le recensement de toutes les femmes de 15 à 60 ans.

Mais il est contraire à la vérité de dire « *que l'enrôlement d'ouvriers en Belgique se fait dans les conditions les plus favorables sans qu'il y soit exercé de contrainte.* »

La vérité est que la promesse au nom de Sa Majesté l'Empereur en réponse à notre précédente requête n'a pas eu d'application dans les étapes. La réquisition et la déportation en masse n'y ont jamais été arrêtées. Bien plus elles se sont étendues aux régions qui, comme celle de Mons, ont été ajoutées dans la suite au territoire d'étape, et elles ont pris, durant ces derniers temps, un caractère particulièrement blessant en s'attaquant à des adolescents scolaires et à des hommes d'un âge avancé. Nous nous arrêterons un instant à chacune de ces trois phases.

C'est par milliers que les hommes de l'Étape primitive, notamment de la Flandre Orientale, ont été arrachés et continuent à être arrachés à leur foyer et déportés par l'autorité militaire ; mais la déportation, au lieu de se faire vers l'Allemagne se fait vers le territoire occupé du Nord de la France, tout près du front, dans la zone fréquentée par les

avions et exposée parfois aux projectiles de l'artillerie des alliés.

Leur traitement ne diffère guère de celui qui était réservé à nos concitoyens déportés en Allemagne et que caractérise la contrainte militaire imposée à des hommes répugnant à l'idée de devoir collaborer à des travaux faits contre leur Patrie, travaux qui, tel le creusement des tranchées, constitue parfois une participation directe à l'oeuvre de guerre.

Travaillant le plus souvent en plein air, exposés à toutes les intempéries des saisons, généralement mal équipés, n'ayant pas de vêtement de rechange, logeant dans des baraquements défectueux, rongés par la vermine, recevant une nourriture manifestement insuffisante à laquelle des parents et des amis essayent en vain de suppléer par l'envoi de caissettes de vivres, ils sont soumis à un régime d'épuisement physique qui ruine les santés les plus robustes. Beaucoup d'entre eux le subissent depuis 14, 15 et 16 mois sans avoir revu leur commune natale, sans avoir pu reprendre des forces nouvelles au sein du foyer familial ; car jusqu'ici le congé, dont le principe semble avoir été admis, n'a été accordé qu'à une partie des déportés. Aussi les maladies, les néphrites, la gastrite, la tuberculose font-elles des ravages effrayants dans ces rangs de travailleurs démoralisés, débilités, anémiés. Elles les font tomber par centaines et par milliers pour

ne plus se relever et pour prendre le chemin des hôpitaux où ils arrivent à l'état de squelette, ayant perdu 10, 20, 30 kilogrammes et plus de leur poids normal, transformés en véritables ruines humaines, voués au dépérissement, à l'invalidité et à la mort.

Telle est la gravité de la situation que de l'avis des médecins, elle fera sentir ses conséquences néfastes sur plusieurs générations. Mais elle échappe à l'appréciation de l'opinion publique parce qu'elle atteint une population enfermée étroitement dans une zone qui est coupée de toute communication et où le silence imposé étouffe le cri de la souffrance. L'étendue du mal peut aisément se deviner à la lumière de ces deux faits qui sont d'une éloquence brutale. La commune de Hamme-sur-la-Durme, qui compte environ 15.000 habitants, avait déjà perdu, il y a plusieurs mois, plus de 50 de ses déportés ; et sans doute le nombre de décès n'a pas cessé d'augmenter. Une famille de la commune de Wetteren a vu déporter au nord de la France quatre frères dont trois sont morts sur les travaux et dont le quatrième est à l'hôpital.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le sentiment de conservation personnelle pousse les malheureux à chercher le salut dans la fuite ; mais alors des mesures de représailles s'abattent sur leur commune d'origine, et, dans certains districts, l'on a été jusqu'à emprisonner la femme

pour faciliter la capture du mari.

Ce régime de déportation, qui n'a cessé d'être en vigueur dans les *étapes* primitives, a repris avec intensité dans la région de Mons depuis que celle-ci est annexée au territoire d'Étape. On y avait libéré, après le prescrit impérial, les ouvriers qui avaient été réquisitionnés pour les usines de l'Allemagne conformément à la méthode suivie précédemment dans toute la Belgique, y compris le territoire du gouvernement général ; mais on les a repris pour la plupart et on les a dirigés sur le nord de la France, où ils subissent un traitement tout aussi lamentable.

Il y a des campements où la vie a été particulièrement dure.

A Tilloy, 300 hommes furent logés dans une grange qui avait servi de lazaret de chevaux et qui n'avait pas été désinfectée. Ils y ont séjourné durant près de trois mois, astreints à de rudes travaux, mal ravitaillés, sans communication avec leur famille et partant sans assistance. Plusieurs d'entre eux ont contracté des maladies mortelles et ont succombé.

Les levées s'exercent dans toutes les classes sociales ; mais, jusqu'en ces derniers temps, elles n'avaient atteint que les adultes en pleine maturité; les adolescents et les hommes de grand âge avaient été épargnés.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui dans les diverses régions soumises au régime de l'Étape.

Pour permettre à Votre Excellence d'en juger nous citerons, à titre d'exemple, la situation créée récemment dans le pays de Mons.

L'autorité militaire y a d'abord réquisitionné les tout jeunes gens dont beaucoup ont moins de 16 ans et sont protégés par les lois belges sur le travail. L'enrôlement eut lieu le 25 février dernier. Nous donnons en annexe la liste des élèves des principales écoles du district de Mons qui ont été convoqués et déportés ; les noms, date de naissance, la classe de chacun y sont renseignés.

Votre Excellence remarquera que l'Athénée de Mons a fourni 33 élèves, le Collège des Jésuites 41 ; l'Ecole Normale 9 ; l'Institut Saint-Ferdinand, de Jemappes, 29 ; l'Ecole Moyenne de Mons 33. Ces deux derniers établissements appartiennent à l'enseignement moyen du second degré, lequel comprend en général 7 années d'études (quatre primaires et 3 moyennes). Les élèves sont admis dans la première année primaire à l'âge de 6 ans. Il y a un écolier de la section primaire et un très grand nombre d'élèves des classes inférieures de la section moyenne des enfants, de véritables enfants, qui n'ont fait l'apprentissage d'aucun métier, qui n'ont jamais travaillé de leurs mains !

Les parents se demandaient avec anxiété à quelles corvées ils allaient être affectés : les premières nouvelles leur ont appris qu'ils sont occupés à décharger et à transporter des marchandises pondéreuses. On fait donc faire un

travail de porte-faix et de manoeuvre à ces jeunes écoliers ?

Si encore, ils pouvaient rentrer chez eux à la fin du jour, se réchauffer au foyer familial, s'éloigner des promiscuités pernicieuses, avoir une bonne alimentation ! ... Mais point ; on les a envoyés à Douai, à 15 kilomètres du front, exposés aux périls de la guerre, soumis au régime de la caserne !

La déportation a fait tant de victimes déjà que les parents éprouvent les plus sérieuses et les plus légitimes inquiétudes sur la santé de leurs enfants.

La manière dont l'enrôlement s'effectue n'est pas de nature à les rassurer sur le traitement qu'ils ont à subir par la suite.

Les jeunes gens ont été rassemblés dans la cour de la caserne de cavalerie. L'examen en a commencé à 2 heures et s'est prolongé jusqu'à 7 heures, par un froid très vif : 265 ont été retenus sur 600. Ils ont été amenés à la caserne d'infanterie pour y passer la nuit. Il n'y avait pas de feu dans les chambrées, point de vivres.

L'autorité militaire ne s'occupe pas du ravitaillement des hommes réquisitionnés aussi longtemps qu'ils ne sont pas sur le chantier de travail. Elle se décharge de ce soin sur un comité local qui s'est institué pour venir en aide aux déportés. C'est ce comité qui leur a procuré la soupe le soir et le café le lendemain matin ainsi que quelques provisions pour le voyage. Utile

prévoyance, car les hommes ont dû passer toute leur journée en chemin de fer : embarqués le mardi 26, à 8 heures du matin dans un train dont les voitures n'étaient pas chauffées, ils ne sont partis qu'à midi pour arriver à destination très tard dans la nuit.

Après la réquisition des jeunes gens, ce fut celle des hommes âgés : le 28 février, 1.200 hommes étaient convoqués, dont beaucoup avaient dépassé la cinquantaine.

Après l'examen d'usage, 250 hommes ont été retenus, amenés à la caserne et convoqués le lendemain à la gare pour être dirigés sur Douai. Les conditions climatériques étaient plus mauvaises encore que le 25, le froid plus rigoureux. Point de chauffage à la caserne, ni dans les voitures qui devaient les amener. Embarqués le samedi à 7 h 1/2 du matin, les malheureux ne sont partis que dans la nuit. du samedi au dimanche ; ils sont restés bloqués dans les voitures dans l'immobilité et le froid pendant près de 24 heures, sans ravitaillement. Dieu sait quand et comment ils sont arrivés à destination

Dans les régions du Sud-Est (Luxembourg) les enrôlements ont enlevé dans des conditions identiques une grande partie des populations mâles. D'une manière générale ce manque d'égards pour la santé caractérise tout transport de déportés et il se manifeste de mille façons : entassement dans des wagons de bestiaux,

lenteur extraordinaire malgré les rigueurs de la saison.

Nous avons cru, Excellence, qu'il était de notre devoir de vous signaler une situation qui semble ignorée en Allemagne et, qui méconnaît non seulement les règles du droit des gens et les traités internationaux, mais aussi les sentiments d'humanité. Nous ne pouvons que réitérer nos protestations antérieures et former l'espoir que vous voudrez y fixer toute l'attention que justifie sa gravité. Il n'est pas possible de rester indifférent au sort de ces malheureuses populations qu'on déporte dans des conditions lamentables et plus spécialement de ces jeunes gens que leur âge, leurs occupations, leur santé, les devoirs tutélaires des parents et la protection de la législation belge sur le travail devraient mettre à l'abri du travail forcé et de la déportation.

Nous vous prions, Excellence, d'agréer, l'assurance de notre haute considération.

Levie, ancien ministre, député de Charleroi ;
Woeste, Ch., ministre d'Etat, député d'Alost.

Sénateurs : MM. Braun, Alex, pour Bruxelles ;
Brunard, E., pour Nivelles ; Brunard, H., pour
Bruxelles ; de Becker-Remy, pour Louvain ;
Delannoy, sénateur provincial du Brabant ; de Ro,
G., pour Bruxelles; d'Huart (baron A.) pour Dinant ;
Dupret, G., pour Bruxelles ; Poelaert, A., pour
Bruxelles ; Speyer, H., sénateur provincial du

Luxembourg ; Vinck, E., sénateur provincial du Brabant.

Membres de la Chambre des Représentants : MM. Bertrand, L., pour Bruxelles ; Bologne pour Liège ; Buyl pour la Flandre orientale ; Cocq pour Bruxelles ; de Bue, Xavier pour Bruxelles ; de Liedekerke (comte) pour Huy-Waremme ; Delporte, A., pour Bruxelles ; du Bus de Warnaffe pour Arlon-Marche ; Hanssens, E., pour Bruxelles ; Harmignie, A., pour Mons ; Janson, P.-E., pour Tournai ; Lamborelle (docteur) pour Malines ; Leyniers pour Bruxelles ; Mabile, L., pour Soignies ; Masson pour Mons ; Mahieu pour Roulers ; Peten pour Hasselt ; Rens, J, pour Alost ; Tibbaut, E., pour Termonde ; Van Hoegaerden, Paul, pour Liège ; Wauters, pour Huy-Waremme ; Wauwermans pour Bruxelles (1).

(1) Voir une seconde lettre sur le même sujet le 16 août 1918.

Notes de Bernard GOORDEN.

Nous reproduisons une carte de l'***Etappengebiet*** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de janvier 1917-1918 :

http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/e%CC%81tape_1918.jpg

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>

Voyez la synthèse des documents belges concernant la **déportation** de nombreux Belges en Allemagne lors des « *terribles jours de l'automne et de l'hiver 1916* » avec la « *restauration de l'esclavage humain* », rassemblés dans ses mémoires par **Brand Whitlock** (1869-1934), intitulées ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** (1919) au sein des **76 pages (version originale anglaise)** du chapitre 33 (« *The press-gangs* », parfois intitulé « *Documents in evidence* »). **Aucune de ces lettres** n'a été reprise dans le chapitre 26 (« *Les enlèvements* ») de la traduction française (**8 pages**) de ces mémoires sous le titre de ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** (1922). Toutes ont été **reproduites** (et enrichies d'un appareil critique et d'hyperliens) dans notre réédition digitale sur INTERNET **au lien** suivant :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>

Consultez aussi Myriam **GOOSSE**, ***Le Bureau Documentaire Belge au Havre pendant la***

guerre 1914-1918. Application pratique de la Documentation du Bureau : les *déportations* de travailleurs belges pendant la durée de la Guerre ; Bruxelles, Institut Supérieur d'Etudes Sociales de l'Etat (ISESE / IESSID) ; 1983, 3 tomes totalisant 415 pages (pagination multiple).

Table des matières

<http://www.idesetautres.be/upload/GOOSSE%20MYRIAM%20BUREAU%20DOCUMENTAIRE%20BELGE%20BDB%20HAVRE%201914-1918%201983%20TABLE%20MATIERES.pdf>